

**Compte rendu du Conseil de Communauté  
du 11 avril 2012 salle de la Mairie Fournols**

PRESENTS : Mmes BRUYERE. LANLEAU. DUTOUR. PETITJEAN ERNOUL DE LA CHENELIERE. REBORD. MOLLIMARD. et MM SAUVADET. CHARMOIS. GENESTIER. COURTINE. COUDEYRAS. BOUCHET. PAUL. BILLARD. CHANTELAUZE. CHEVALEYRE. FAUCHER. POUGET. CHASSAIGNE André. RODIER. PAGNIER. COUPAT. MAYOUX. MAHAULT. PAULET Jean-Yves.

### **1. Modification des représentants au CLIC**

Conformément à la demande de M.Sauvadet lors du précédent Conseil communautaire, la modification des représentants de la CCHL au CLIC à été inscrite à l'ordre du jour. M.Sauvadet nous indique que cette modification n'est pas possible pour le CLIC car le changement de représentants aurait dû être voté en Assemblée Générale du CLIC il y a un mois. Le changement de représentant est donc annulé.

### **2. Modification des représentants de la commune de Fournols auprès de la CCHL**

Suite aux élections municipales partielles à Fournols, M.Maillard, conseiller municipal et délégué communautaire démissionnaire est remplacé dans ses fonctions par M.Paul. Le Président adresse ses remerciements et ses amitiés à M.Maillard et souhaite la bienvenue à M.Paul au sein du Conseil communautaire. M.Paul est immédiatement installé dans ses fonctions.

### **3. Versement 5000€ ADACL non versés en 2010**

Le Président indique à l'Assemblée qu'après vérification un montant de 5 000€ au titre du Pass'découverte 2010 n'a pas été versé par la CCHL à l'ADACL. La délibération pour le versement de cette somme n'a pas été prise en 2010.

Le Conseil communautaire à l'unanimité de ses membres décide de faire procéder au versement de la somme de 5 000€ à l'ADACL au titre du Pass 2010.

### **4. Adhésion aux différents organismes, cotisations**

Le Président propose à l'Assemblée d'adhérer aux organismes suivants pour les montants d'adhésion indiqués :

• PNRLF (Parc).....	50€
• Maison du Tourisme.....	2565€
• Comité d'Expansion Economique.....	460€
• BIEF.....	6221€
• ABLF.....	355€
• CAUE.....	700€
• AMF 63.....	170€
• RELF.....	1239€
• Pays Vallée de la Dore.....	1245€
• SIEG.....	30€
• ARDTA.....	500€
• ACLLF.....	60€
• Syndicat Ligne Ferroviaire Livradois Forez.....	3724€
• Réseau des Sites Casadéens.....	100€
• <b>Total.....</b>	<b>17419€</b>

Le Président présente le réseau des sites casadéens : il s'agit d'un réseau qui regroupe les collectivités qui ont dans leur patrimoine un élément (église, prieuré, croix...) qui dépendait directement de l'Abbaye de la Chaise Dieu. Ce réseau reconnu au niveau européen a, bien entendu, son siège à la Chaise Dieu. La Communauté de communes du Haut-Livradois compte 9 sites casadéens : Echandelys, Fayet(2), Fournols, Grandval, Le Monestier, Saint-Bonnet-le-Bourg, Sainte-Catherine et Saint-Germain.

M.Rodier précise que pour les communes qui ne sont pas concernées directement par un site casadéen sur leur territoire, il y a aussi le chemin la Chaise-Dieu – Fournols qui passe dans plusieurs communes de la CCHL (notamment St Bonnet le Chastel et Chambon qui n'ont pas de monument casadéen).

Le Président complète en expliquant que le réseau est en train d'effectuer des démarches auprès des services de l'Europe pour obtenir le label « itinéraire culturel européen » et qu'il travaille à un partenariat avec les autres réseaux et itinéraires européens. Il indique que des panneaux peuvent être apposés sur les bâtiments concernés et que chaque panneau coûte 40€. Il invite les communes à se procurer ces panneaux en centralisant éventuellement les commandes auprès de la CCHL.

M.Faucher indique que les communes concernées peuvent également adhérer au réseau en leur nom.

Le Conseil communautaire à l'unanimité accepte d'adhérer à l'ensemble des organismes cités ci-dessus et de verser la cotisation du montant indiqué.

## 5. Participation aux réseaux

Le Président présente à l'Assemblée la participation à différents réseaux. Sont ici entendus comme réseaux les participations communes à des projets avec d'autres Communautés de communes.

- Réseau d'installation foncier.....5000€
- Charte Forestière de territoire..... 5000€
- CRE.....2844€
- PLH..... 10150€
- SAEML..... 8355€
- Voirie St Bonnet/Novacelles.....5000€

M.Coupat demande pourquoi la voirie forestière de St Bonnet Novacelles est inscrite en fonctionnement et non en investissement.

Les services de la Communauté de communes expliquent que la CC Pays d'Arlanc a payé la totalité de la facture, a reçu les subventions et nous fera une refacturation. Nous ne pouvons pas inscrire cette facture en investissement, cependant cela n'a pas d'impact car la refacturation par Arlanc sera hors TVA.

Le conseil à l'unanimité approuve la participation aux différents réseaux pour les montants indiqués

## 6. Subventions aux différentes associations

Le Président présente à l'Assemblée les différentes associations subventionnées ainsi que les montants des subventions.

- Accueil de Loisirs (ALI).....62000€
- Office du Tourisme .....30600€
- Médiathèques .....22000€
- Syndicat Initiatives Fournols ..... 4500€

- Maison de l'alimentation ..... 3000€
- AS « Les Copains » .....1000€
- Foyer Collège St Amant ..... 500€
- AS Collège St Germain .....500€
- Association Jeunes agriculteurs ovins ..... 500€
- CLIC..... 500€
- Divers.....2500€
- TOTAL.....127600€

Mme Mollimard demande si la subvention au CLIC est destinée à la Chorale.

Le Président lui confirme que cette subvention est pour la chorale.

Mme Mollimard demande à ce que cela soit précisé dans le versement afin que ce soit bien la chorale qui perçoive la subvention.

Le Président indique que les subventions pour les collèges sont inscrites au budget prévisionnel, mais qu'elles ne doivent pas être automatiques. Il faudra pour qu'elles soient versées que les collèges en fassent la demande assortie d'un projet concret à subventionner.

M.Sauvadet demande si la maison de l'alimentation existe toujours.

M.Rodier lui répond qu'elle existe toujours et que les demandes ont été multipliées par 2 cet hiver.

M.Mahault précise que le nombre de demandes émanant du territoire de la CCHL a fortement augmenté également.

M.Coupat demande ce qu'il en est des problèmes financiers de cette structure.

Le Président lui indique qu'ils sont en cours de règlement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les subventions indiquées ci-dessus ainsi que les montants correspondants.

## **7. Bases et taux de la taxe d'habitation (TH)**

Le Président rappelle à l'Assemblée les caractéristiques principales de la taxe d'habitation. Il indique qu'elle est payée par 3102 contribuables et que les taux communaux vont de 4,77 à 12,06%. Il indique que le taux intercommunal de la taxe d'habitation était en 2011 de 9,05%. Il propose de maintenir ce taux pour 2012.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le maintien du taux intercommunal de la taxe d'habitation à 9,05% en 2012.

## **8. Bases et taux de la taxe foncière bâtie (TFB)**

Le Président rappelle à l'Assemblée les caractéristiques principales de la taxe sur le foncier bâti. Il indique que le taux du Conseil Général pour la TFB est de 18,79% et que les taux communaux vont de 5,72 à 21,52%. Le taux intercommunal sur le foncier bâti était de 2% en 2011. Le Président propose que ce taux soit maintenu pour l'année 2012.

Mme Rebord indique qu'il ne faudrait pas modifier le taux sans en avertir la population.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le maintien du taux intercommunal de la taxe foncière sur le bâti à 2% en 2012.

## **9. Bases et taux de la taxe foncière non bâtie (TFNB)**

Le Président présente à l'Assemblée les principales caractéristiques de la taxe foncière sur le non bâti. *Vous trouverez en pièce jointe à ce compte-rendu le diaporama corrigé.* Il indique que le taux départemental pour la TFNB est de 23,95% et que les taux communaux vont de 47,22 à 105,21%. Le taux intercommunal pour 2011 était de 4,03%. Le Président propose que ce taux soit maintenu pour l'année 2012.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le maintien du taux intercommunal de la taxe foncière sur le non bâti à 4,03% en 2012.

## **10. Bases et taux de la cotisation foncière des entreprises**

Le Président présente à l'Assemblée la Cotisation Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). La Communauté de communes n'a de pouvoir décisionnaire que sur le taux de la CFE. Pour 2011, le taux intercommunal de la Cotisation Foncière des Entreprises était de 19,65%. Le Président propose que ce taux soit maintenu pour 2012.

M.Chassaigne signale que certains contribuables ont des cotisations plus élevées après la réforme qu'avant. Il aimerait savoir s'il est possible de connaître les montants de cotisations avant et après cette réforme annoncée comme favorable aux entreprises.

Le Président lui précise que certaines activités sont soumises à un forfait minimum, lorsqu'elles sont au-dessous d'un certain seuil, elles doivent s'acquitter d'un montant forfaitaire.

M.Paul indique qu'en tant que chef d'entreprise, il a vu sa cotisation baisser.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le maintien du taux intercommunal de la cotisation foncière des entreprises à 19,65% en 2012.

## **11. Annulation de titres et créances irrécouvrables**

Le Président explique au Conseil que la CCHL a eu un trop perçu de 3780,10€ de la subvention transport qu'il faut reverser en annulant le titre. En prévision d'une éventuelle annulation de titre ou créance irrécouvrable, le Président propose de prévoir 5000€ prévisionnels au budget.

## **12. Approbation comptes de gestion 2011**

Les comptes de gestion 2011 ont été transmis aux délégués communautaires en amont de la réunion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2011.

## **13. Compte administratif 2011**

M.Coupat présente le compte administratif 2011. Il attire l'attention du Conseil communautaire sur la part de FNGIR versé par la Communauté de communes du Haut-Livradois (dépenses de fonctionnement).

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte administratif 2011.

## **14. Budget prévisionnel 2012**

Le Président présente le budget principal prévisionnel 2012.

M.Chassaigne informe l'Assemblée que le bâtiment que la commune envisageait d'acquérir pour le projet de centre de loisirs à St Amant Roche Savine, se révèle trop cher. Il précise que la commune réfléchit à une autre solution, peut-être la construction d'une extension de bâtiment devant la crypte de Gaspard située sous les logements sociaux de la mairie de Valenton.

Mme Ernoul complète en informant qu'une réflexion est également menée concernant un autre bâtiment.

Le Président demande si les locaux actuellement utilisés au collège pourraient représenter une solution.

Mme Ernoul explique que les enfants sont déjà dans ce bâtiment toute la semaine et qu'il est associé à l'école, il n'est donc pas bon d'un point de vue pédagogique d'implanter le centre de loisirs dans le même espace.

M.Chassaigne souligne qu'il est bon d'anticiper, mais que ce projet a encore le temps de mûrir.

M.Coupat attire son attention sur la nécessité de trouver un lieu d'accueil avant le début des travaux à la maison de retraite car à ce moment-là il n'y aura plus de lieu pour accueillir les enfants à st Amant.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget principal prévisionnel.

Le Président présente à l'Assemblée le budget annexe « immobilier professionnel » prévisionnel 2012.

M.Paul demande si les loyers de Biosavine sont régulièrement payés.

Le Président lui résume la situation présentée lors du Conseil communautaire du 22 décembre. Le gérant de Biosavine s'est engagé à reprendre le paiement régulier des loyers en 2012. A compter du mois de juin 2012 l'un des emprunts de la société sera intégralement remboursé, Biosavine versera alors chaque mois une somme pour apurer la dette relative aux loyers.

M.Paul propose de ne pas faire d'investissement à Biosavine tant qu'il y aura des loyers dus.

Le Président lui précise que M.Compte s'est personnellement engagé dans l'accompagnement de M.Vantalon, le gérant de Biosavine. Il indique que les investissements proposés sont faibles et nécessaires pour une mise aux normes afin de permettre à la société de générer l'argent nécessaire au paiement des loyers et des dettes. Il rappelle en outre le projet porté par M.Coupat concernant le consommateur local. Il invite à demeurer vigilant concernant les paiements mais à ne pas ajouter aux difficultés auxquelles la société doit faire face.

M.Coupat informe que l'un des gros problèmes de Biosavine actuellement est le recrutement d'un boucher professionnel et fiable sur lequel le gérant pourrait s'appuyer.

M.Sauvadet rappelle que les pertes réelles relatives à Biosavine ont eu lieu à l'époque où il s'agissait d'une association.

Le Président confirme que les actuels gérants de la société sont des personnes de bonne foi qui ont eu le courage de reprendre la société sous le même nom en reprenant les dettes contractées auprès des fournisseurs par l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve le budget annexe « immobilier professionnel » prévisionnel 2012.

Le Président présente à l'Assemblée le budget annexe « logements sociaux » prévisionnel 2012.

M.Rodier demande si la partie logements sociaux du projet de rénovation de l'ancienne gendarmerie de St Germain est portée par la Communauté de communes car un portage par la commune avait été évoqué.

M.Mahault rappelle qu'en cas de portage par la commune, la CCHL devrait verser un fonds de concours ce qui serait un versement à perte pour elle. En conséquence, il vaut mieux qu'elle porte directement le projet, elle encaissera les loyers afférents et cela sera tout bénéfique pour la CCHL.

M.Chassaigne invite à se référer aux statuts pour savoir s'il s'agit d'une compétence communale ou intercommunale. Il souligne en outre que la centralisation au niveau intercommunal de la gestion des logements représentera, au vu de l'augmentation du nombre de logements, une hausse considérable de la charge de travail pour la CCHL.

Le Président propose que la Communauté de communes ait recours à une délégation de gestion de ces logements.

M.Paul met en avant qu'en cas de vacances sur les logements, c'est la Communauté de communes qui assumera le risque financier.

Le Président indique que là encore, le recours à la délégation de gestion à un organisme comme l'OPHIS permettra d'éviter au maximum la vacance en mutualisant la demande à un niveau supérieur, par exemple à l'échelle du département.

M.Coupat souligne que la vraie question à laquelle le Conseil doit répondre concerne l'opportunité du projet.

M.Chassaigne rappelle qu'en milieu rural, les gens préfèrent avoir du terrain. En effet, ils ne souhaitent pas s'installer en appartement sans terrain à la campagne, sinon ils vont plutôt s'installer en ville où l'absence de terrain est compensée par d'autres avantages et services.

M.Coupat confirme que les logements qui connaissent le moins de vacance sur le territoire sont ceux qui ont un peu de terrain et un garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve le budget annexe « logements sociaux » prévisionnel 2012.

Le Président présente à l'Assemblée le budget annexe « Les Plaines » prévisionnel 2012. Il explique qu'il a procédé récemment à un état des lieux du Domaine qui lui a permis de constater un certain nombre de problèmes. Une déclaration va être faite dans le cadre de la garantie décennale. Cependant il propose d'inscrire une ligne budgétaire prévisionnelle au cas où la totalité des travaux ne serait pas prise en charge par l'assurance.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget annexe « Les Plaines » prévisionnel 2012.

Le Président présente à l'Assemblée le budget annexe « Portage de repas » prévisionnel 2012. Il attire l'attention du Conseil sur la présence de plusieurs lignes dans la rubrique Charges de personnel et frais assimilés car le contrat en emploi aidé de la personne qui effectue le portage de repas prend fin au mois d'octobre et ne pourra pas être renouvelé sous la forme d'un contrat aidé. Il faudra donc envisager un recrutement sous forme d'un contrat traditionnel. Le Président souligne qu'il s'agit d'ailleurs là d'un choix éthique concernant la gestion du personnel.

Mme Ernoul s'étonne que le temps passé par M.Feneyrols pour le remplacement de M.Taillandier ne soit pas valorisé dans le budget.

Mme Petitjean propose que les agents rendent compte du temps passé dans les différentes missions. Elle précise que cela ne serait pas fait dans un but de « flicage »

mais qu'il est demandé aux salariés des entreprises privées de justifier de l'emploi de leur temps et qu'il serait normal de demander la même chose aux salariés de la CCHL.

Le Président indique que la mise en place de cette mission prendrait beaucoup de temps aux agents.

## 15. Travaux à prévoir 2012 :

Le Président invite l'Assemblée à délibérer sur des travaux qui lui ont été présentés à la réunion du Conseil communautaire qui s'est déroulée le 29 mars. En effet, la demande de devis a été faite officiellement et selon la procédure, aucun devis complémentaire n'a été reçu depuis la dernière réunion.

- **Isolation gendarmerie** : une seule réponse à la demande de devis. L'entreprise Delair pour un montant de 2911,93€ HT  
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve la réalisation des travaux d'isolation de la gendarmerie par l'entreprise Delair pour un montant HT de 2911,93€.
- **Peinture volets logements Chambon** : une seule réponse à la demande de devis. L'entreprise Delair pour un montant de 2270,58€ HT.  
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve la réalisation des travaux de peinture des huisseries et volets des logements sociaux de Chambon par l'entreprise Delair pour un montant HT de 2270,58€.
- **Entretien portes de garage gendarmerie** : une seule réponse à la demande de devis. La société FAAC de Beaumont pour un montant de 452€ HT.  
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve la réalisation de l'entretien annuel des portes de garage de la gendarmerie de St Amant par la société FAAC de Beaumont pour un montant annuel HT de 452€.

## 16. Questions diverses

M.Chassaigne présente à l'Assemblée la question qu'il a posé à l'Assemblée Nationale concernant les biens de sections. Il tient la réponse du ministre à disposition.

M.Coupat présente à l'Assemblée un projet mutualisé avec la Communauté de communes du Pays de Cunlhat pour le « consommer local ». Une réunion de présentation et de concertation a eu lieu à St Eloy le 30 mars en présence du Conseil Général. Il est proposé de réaliser une étude auprès des gestionnaires de restauration collective et des producteurs locaux afin de voir comment les mettre en relation et permettre une consommation locale rationalisée au sein des restaurants de collectivités.